

DU CÔTÉ DU CENTRE DE DOCUMENTATION

Conseil de lecture

Guide des coussins et plateaux : recommandations techniques, Certu, 2000 (Références, 16)
Ce guide donne les caractéristiques techniques et les domaines d'utilisation des coussins et plateaux qui, correctement implantés, dimensionnés et signalés, se révèlent être de très bons outils d'aménagement. Bien que centrée sur les normes françaises, cette publication devrait ainsi permettre aux aménageurs de voiries de juger de l'opportunité de leur utilisation.

Anne Grillet-Aubert et Sabine Guth, Transport et architecture du territoire – Recherche : état des lieux et perspectives, Editions Recherches/Ipheus, 2003 (Collection Questionnements)

Cet ouvrage présente un bilan des résultats de la recherche sur les relations entre la croissance de la mobilité et l'architecture. Ainsi, trois thèmes sont développés : la coproduction de la mobilité et de l'urbanisation, l'impact des infrastructures de transport sur le territoire et les transformations des lieux de la mobilité. Une publication à découvrir dans votre centre de documentation.

Delphine ROSSOMME et Brigitte ERNON – Gestionnaires
Centre de documentation et de diffusion en mobilité
Courriel : centre-doc-mobilite@met.wallonie.be
Site : <http://documentation.mobilite.wallonie.be>
Tél. : 081 77 31 25 – 081 77 31 32

Billet d'humour

VUE – L'apparition dans nos rues de nouveaux véhicules hybrides suscite bien des questions. Le MET a interpellé la Région à ce sujet et propose la constitution d'un comité de Bioéthique.

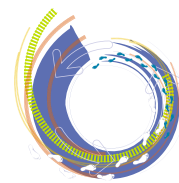


L'AGENDA

Du réseau

- Le 29 et le 30 septembre 2003 (jour au choix) "Modérer la vitesse dans une rue de sa commune. Pourquoi ? Dans quel cadre ? Avec quels outils ?", au CAMET, 8 bld du Nord à Namur, de 9h30-16h30
- Le 20 et le 21 novembre 2003 (jour au choix) "La problématique des marchandises et de la livraison en milieu urbain. Problèmes – Contexte – Outils et effets", Lieu et horaire encore à déterminer. Groupe visé: CeM (A)
- Le 15 et le 16 décembre 2003 (jour au choix) "La problématique du charroi agricole. Machines – Problèmes – Contexte – Solutions", Lieu et horaire encore à déterminer, Groupe visé: CeM (B)

Un courrier reprenant toutes les informations utiles sera adressé à chaque CeM.
Infos : Michèle Lorgé, Tél. : 081 77 31 18,
Courriel : mlorge@met.wallonie.be



mobilité en wallonie
direction générale des transports

L'AGENDA

Hors réseau

- Le 10 septembre 2003, "Comment améliorer la mobilité des piétons et des personnes à mobilité réduite ?", formation PEDIBUS, de 13 h à 16h30 au CAMET, 8 bld du Nord à Namur.
Infos : Service Pédibus
Tél. – Fax : 04 252 18 14
Courriel : contact@gamah.be
- Du 16 au 22 septembre 2003, Semaine de la mobilité
Infos : Inter-Environnement Wallonie
Tél. : 081 25 52 80 – Fax : 081 22 63 09
Courriel : semmob.iew@swing.be
Site : <http://www.semaine.mobilite.wallonie.be>
- Le 19 septembre 2003, "La gestion des déplacements du personnel: quels avantages pour l'entreprise ?", de 9h00 à 14h00 au Foyer de l'Aula Magna à Louvain-la-Neuve
Infos: Cellule mobilité de L'Union Wallonne des Entreprises
Tél. : 010 48 94 08 – Fax : 010 45 33 43
Courriel : mobilite@uwe.be
Site : <http://www.uwe.be>
- Du 23 au 26 septembre 2003, congrès "Velo-City 2003", Paris (France).
Infos : Isabelle Lesens
Courriel : velocity2003@mairie-paris.fr
Site : <http://www.velo-city2003.com>
- Du 1er au 3 octobre 2003, "Contre les idées reçues sur le stationnement : les nouvelles démarches",
Du 1er au 3 octobre 2003, "Signalisation et équipements de la route en milieu urbain",
Du 7 au 9 octobre 2003, "Sécurité et aménagement des routes interurbaines",
Du 21 au 22 octobre 2003, Piloter la concertation autour des projets d'infrastructure, "Enjeux, démarches, stratégies",
Du 28 au 30 octobre 2003, "Sécurité et aménagement urbain", à Paris (France)
Infos : Ecole nationale des Ponts et Chaussées
28, rue des Saints-Pères, F-75343 Paris cedex 07
Tél. : 00 33 (0)1 44 58 27 13
Fax : 00 33 (0)1 44 58 28 30
Courriel : rose@enpc.fr
Site : <http://pfe.enpc.fr>
- Du 6 au 8 novembre 2003, 4ème conférence européenne sur les voies vertes "Voies vertes urbaines et péri-urbaines", au Palais des Congrès à Liège
Infos et inscription :
Fax : 081 22 90 02
Courriel : info@aew-egwa.org

Visitez l'agenda du site internet du réseau des CeM pour découvrir d'autres activités : <http://cem.mobilite.wallonie.be>

Le réseau des CeM a mis au point une procédure de participation aux frais d'inscription pour les CeM communaux qui souhaitent assister à des séminaires, à des colloques ou à des formations. Pour plus de renseignements, contacter l'animatrice du réseau.

Si vous n'êtes pas CeM et que vous souhaitez recevoir le Cemaphore, veuillez transmettre vos coordonnées par fax ou par courriel à :
Véronique André, animatrice du réseau
c/o D.311 – Direction des Etudes et de la Programmation
Boulevard du Nord 8, B-5000 Namur
Tél. : 081 77 31 26, Fax : 081 77 38 22
Courriel : reseau-cem@met.wallonie.be
Site : <http://cem.mobilite.wallonie.be>

le Cemaphore

Bulletin d'information sur la mobilité



Au sommaire

- LES SUJETS DU MOIS
 - La mise en lumière des communes wallonnes
 - Des crédits d'impulsion en faveur d'une mobilité durable

DU CÔTÉ DU CENTRE DE DOCUMENTATION

BILLET D'HUMOUR

L'AGENDA

Le CeMaphore est un élément dynamique du réseau des conseillers en mobilité. Au fil des numéros, il vous propose des informations spécifiques et ponctuelles liées au réseau et à son contexte : l'actualité, les informations venant des CeM, les informations venant de la Région, les informations sur des résultats d'études (belges ou européennes), le centre de documentation (livres, articles, dossiers, etc.), les manifestations (colloques, débats, séminaires, etc.), les ressources (personnes et institutions de contact).

La parole à ... Wanda DEBAUCHE,
Responsable de la Cellule mobilité du
Centre de Recherches Routières (CRR)

La route change, ses métiers aussi.

En 2002, le Centre de Recherches Routières a fêté ses cinquante ans d'expertise dispensée aux entreprises et aux autorités. L'objectif constant du Centre est d'offrir une aide de qualité, afin d'améliorer les infrastructures et de promouvoir des innovations dans le secteur.

Dans un contexte de demande où le transport routier est, et demeurera, le mode principal, bien plus que d'aligner des rubans de béton ou d'asphalte, il s'agit aujourd'hui davantage d'intégrer la route dans son environnement, d'en limiter les nuisances et d'en optimiser l'usage. La route doit être un réel espace public équitablement partagé, entre ses divers usagers, entre le transport de personnes et le transport de fret.

Reconnu, depuis de nombreuses années déjà, pour son savoir-faire technique et scientifique dans les domaines traditionnels de la route tels que : le dimensionnement, les matériaux, la construction ou l'entretien, le CRR a donc développé d'autres domaines de recherche : la mobilité, la sécurité, la signalisation, l'environnement, ... Autant de services d'assistance à la profession exécutés dans la recherche de partenariats, compte tenu des spécificités et expertises de chacun.

La route change, ses métiers se doivent d'évoluer en conséquence.

Wanda DEBAUCHE
Tél. : 02 775 82 46 – Fax : 02 775 33 74
Courriel : w.debauche@brcc.be
Site : <http://www.crr.be>

La mise en lumière des communes wallonnes

Les expériences pilotes menées, tant dans le cadre des aménagements d'espaces publics que de ceux de sécurité aux abords des écoles, ont mis en évidence le **manque d'attention accordée à l'éclairage public** et surtout le **manque de coordination avec les aménagements routiers**.

Il faut admettre que, pendant des années, notre législation n'encourageait pas les communes et les auteurs de projet à penser à l'éclairage : le programme triennal ne prévoyait des subventions que pour l'extension des réseaux, et l'opération EPEE (Eclairage Public Economies d'Energie), lancée en 1988, visait uniquement le remplacement d'appareils d'éclairage.

L'arrêté du 7 mai 1998 octroie des subsides pour tous les travaux d'éclairage public.

Afin d'améliorer la sécurité de tous les usagers, des aménagements particuliers sont créés sur le réseau routier : ralentisseurs, ronds-points,

De nuit, ces aménagements de sécurité peuvent devenir dangereux. Il importe donc d'apporter un soin particulier à l'étude de leur éclairage et de concevoir les aménagements en pensant à la vision nocturne.

En janvier 2001, le Gouvernement wallon a adopté le cahier des charges type 310-version 2000 et le code de bonne pratique.

Les objectifs du code sont :

- de **fournir des principes directeurs aux concepteurs** pour réaliser des routes, des rues, des espaces publics qui intègrent l'éclairage dès la conception des projets et allient parfaitement la sécurité de tous les usagers et la convivialité des lieux ;
- de **renforcer la lisibilité de la route** et d'adapter l'éclairage aux vitesses requises ;
- d'**inciter à la cohérence des installations d'éclairage public au sein d'une commune**, sans pour cela les rendre uniformes.

Fin mars 2001, une opération pilote a été lancée par le Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique Charles Michel pour rapidement concrétiser des études de qualité en ce sens.

Suite à un appel auprès de toutes les communes wallonnes, 93 d'entre elles ont déposé un dossier de candidature et les 23 meilleurs avant-projets ont été retenus par un jury.

Les ingénieurs de la cellule "Études" de la DGPL se sont mis à la disposition des communes pour les conseiller dans l'élaboration de projets novateurs de qualité qui tiennent compte des caractéristiques des lieux.

Ces 23 projets sont réalisés et seront évalués pour permettre à l'ensemble des communes wallonnes d'établir des projets d'éclairage de qualité.

La volonté des ingénieurs est que, dans un avenir proche, l'éclairage public prenne désormais en compte des **besoins essentiels nocturnes** tels que :

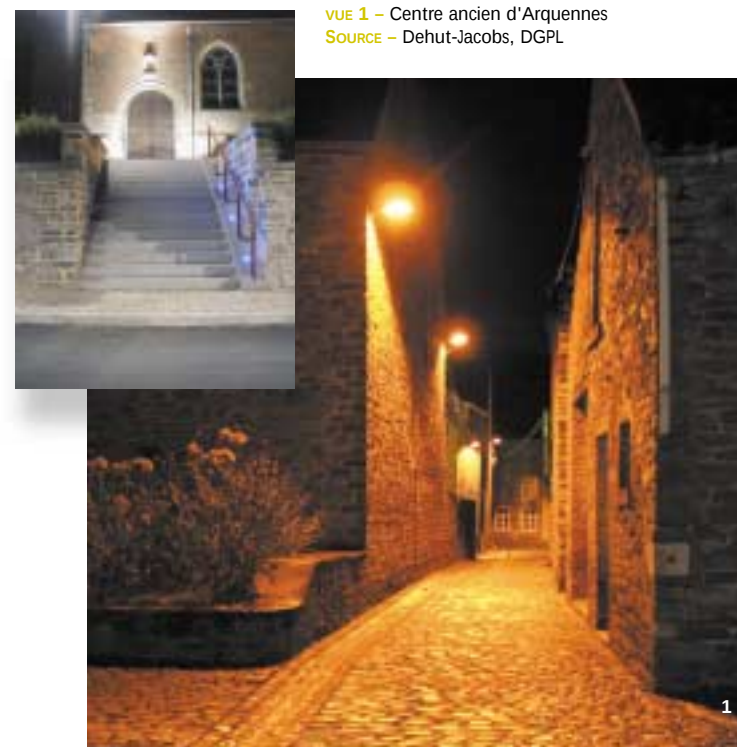
- **se repérer dans la cité** : l'éclairage permet d'identifier les lieux et de mettre en valeur le patrimoine ;
- **vivre en sécurité** : un éclairage adéquat diminue les risques d'agression et d'accidents. Il renforce le sentiment de sécurité et rassure les habitants ;
- **personnaliser** : l'éclairage contribue à façonner l'identité de la ville ;
- **Intégrer** : l'éclairage est un facteur de cohésion sociale.

Pour qu'un éclairage soit de qualité, il doit être subtil, réfléchi et adapté à la situation. Il faut toujours éviter d'inonder de lumière et travailler sur les ambiances en tenant compte des usages. L'image diurne et l'image nocturne de tous les projets doivent être systématiquement étudiées.

Pour vaincre les routines et générer des changements, il faut une volonté politique. Cette volonté doit se retrouver aussi bien au niveau communal que régional.

Notre souhait : si aujourd'hui, vue de l'espace, la Belgique est le pays le plus éclairé, que demain, la Wallonie soit la région la mieux éclairée.

ir Chantal DEHUT-JACOBS, Premier attaché
Ministère de la Région wallonne,
Direction générale des Pouvoirs locaux,
Division des Infrastructures Routières Subsidiées,
Direction du Contrôle et des Études
Tél. : 081 32 36 22, Fax : 081 32 37 62
Courriel : c.jacobs@mrw.wallonie.be
Site : <http://mrw.wallonie.be/dgpl>



VUE 1 – Centre ancien d'Arquennes
SOURCE – Dehut-Jacobs, DGPL

Des crédits d'impulsion en faveur d'une mobilité durable



VUE 1 – Chemin de halage en site classé, boucle de l'Ourthe, commune d'Esneux
SOURCE – commune d'Esneux

Depuis l'année 2000, des crédits spéciaux sont alloués chaque année, sous l'égide du Ministre wallon des Transports, de la Mobilité et de l'Energie, José Darras, pour soutenir financièrement les investissements communaux destinés à concrétiser les résultats d'études de mobilité.

Jusqu'en septembre 2002, ces crédits avaient pour objectif d'inciter les communes à prendre des mesures en faveur du vélo. Ainsi, pour l'année 2000, treize communes en ont bénéficié pour un montant total de 1,8 millions d'euros, tandis que, pour la période 2001-2002, un budget global de 2,5 millions d'euros a permis à quinze communes de financer différents projets d'aménagement cyclables.

Du concret... Le projet d'aménagement cyclable à Esneux, un exemple de projet ayant bénéficié de subsides dans le cadre des crédits d'impulsion

La commune d'Esneux est traversée sur la presque totalité de son territoire par le réseau RAVeL qui suit le parcours de l'Ourthe. Le RAVeL favorise ainsi la pratique du vélo au quotidien en traversant les zones urbanisées entre Méry-Hony-Esneux-Evieux-La Gombe. Par contre, sur le tronçon Tilff-Méry, l'urbanisation est essentiellement établie sur l'autre rive. C'est pourquoi, la commune a introduit en 2000 un projet d'aménagement d'une piste cyclable, en rive droite, reliée au RAVeL et permettant d'assurer la liaison avec les différents centres commerciaux, administratifs et les établissements scolaires de Tilff et de Méry.

Un second projet, introduit en 2001, a permis de prolonger le parcours qui s'étend au total sur cinq kilomètres et d'aménager différentes aires de repos incluant des bancs, tables et range-vélos.

Le montant total des deux projets s'élève à 384 000 euros dont 75 %, soit 288 000 euros, ont été subsideés dans le cadre des crédits d'impulsion.

Terminée en mars 2003 et destinée à favoriser la pratique du vélo au quotidien, il apparaît d'ores et déjà que cette piste cyclable fait également le bonheur des touristes et autres usagers lents (piétons, rollers, ...) qui ont la possibilité, en l'empruntant, de rejoindre le RAVeL à différents endroits.

Pour la période 2003-2004, l'ensemble des crédits d'impulsion vise à inciter et à aider les communes à prendre des mesures d'aménagement favorisant la circulation des piétons sur les voiries communales. Il peut s'agir, par exemple, d'élargissements de trottoirs, d'inflexion de bordures, de pose de dalles tactiles, d'installation d'équipements urbains permettant d'améliorer directement le confort ou la sécurité des piétons (bancs publics, signal sonore aux feux tricolores, ...), etc.

Le budget total alloué en 2003 est de deux millions d'euros. À noter que, par commune, la subvention est limitée à 150.000 euros et couvre maximum 75 % du coût des projets.

Cette subvention n'est accordée qu'aux communes qui sont dans la phase de mise en œuvre de leur Plan communal de mobilité (PCM) ou de leur Plan de déplacement scolaire (PDS). Cette année, les dossiers de candidature devant être introduits à la Région pour le 30 juin 2003, seuls les dossiers des communes dont le PCM a été approuvé par le conseil communal à cette date ou dont le PDS pourra être mis en œuvre en 2003 seront acceptés.

Une note explicative détaillant les critères et le calendrier d'attribution, le suivi de la subvention ainsi que le contenu du dossier à introduire a été adressée aux CeM travaillant dans les communes éligibles. Si vous souhaitez la recevoir, adressez votre demande à la cellule de coordination du réseau qui se chargera de vous faire parvenir le document.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter Valéry MATHIEU
MET – Direction des Etudes et de la Programmation de la direction générale des Transports
Tél. : 081 77 31 31
Courriel : vmathieu@met.wallonie.be